

ces provinces. Les procureurs généraux des provinces concernées seront les principaux responsables de la mise en oeuvre de la Convention au Canada. Le gouvernement fédéral mettra tout en oeuvre pour appuyer les provinces dans ce domaine.

"Bien que la Convention ne résoudra pas tous les problèmes sociaux et juridiques reliés à l'enlèvement international d'enfants, il s'agit tout de même d'une étape importante dans la recherche de solutions", a déclaré M. MacGuigan.

M. MacEachen a attiré l'attention sur l'importance de la coopération entre les pays pour faire face à ce sérieux problème et espère que d'autres Etats se joindront à cette initiative pour diminuer le nombre d'enlèvements internationaux d'enfants.